



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Date de convocation :
13/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, , Caroline MERLE, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yasmine SEBAHOUI, Danielle POUDADE, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERISSON, Daniel RENOULLEAU, Bernard COURCELLE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES), Damien OTON (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Mélissa OBBIH (pouvoir à Caroline PAGÈS), Clara ROSE (pouvoir à Claude AYMERICH).

Absents : Françoise CRISTOFOL et Jean-Louis LIGAT

M. Yasmine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/54 : SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS.

Le Maire propose de poursuivre la validation des subventions prévues au budget 2022 pour les associations.

Françoise CRISTOFOL et Jean-Louis LIGAT présents au conseil municipal, quittent l'assistance pour ne pas participer au vote.

VU les demandes de subventions de fonctionnement présentées par diverses associations au titre de l'exercice 2022,

Considérant le rapport du Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE aux associations les subventions suivantes :

NOM DES ASSOCIATIONS	Subvention 2022
AAPPMA Pêcheurs	800,00 €
SAPEURS POMPIERS	6 000,00 €
TERRES D'ORGUE	1 300,00 €
UNRPA	1 100,00 €
GALIA TOTS	1200,00 €
ART I CULTURA	400,00 €
BASKET CLUB ILLOIS	3 000,00 €
ILLE 13	20 000,00€
CASA SAMPSO	700,00€

ATTRIBUE au CCAS une subvention complémentaire de 50 000 €.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 20 octobre 2022

Le Maire



William BURGHOFFER

